



Extrait de délibération

Bureau syndical 2 Novembre 2020 – Parthenay

Identifiant
2020-11-03

L'An Deux Mille Vingt le lundi 2 novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 29 octobre 2020
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3 (visio)
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier (visio)
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	, BRESCIA Nathalie (visio)
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BOUCHER Hervé-Loïc (visio)

Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic territorial du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Les dispositions du I de l'article R. 333-3 du code de l'environnement prévoient que la charte d'un Parc naturel régional (PNR) est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire.

Afin de poursuivre la démarche de création du PNR de Gâtine poitevine et d'être efficace sur l'avancée de la partie « études », le Pays de Gâtine qui jusqu'à présent a travaillé en régie, cherche un prestataire extérieur expérimenté pour lui confier cette mission d'élaboration du diagnostic territorial nécessaire à l'écriture de la Charte du PNR : de la phase étude jusqu'à l'identification des enjeux en passant par l'appropriation du diagnostic par les acteurs.

Cette étude est cofinancée dans le cadre des conventions de partenariat relatives au projet de PNR conclues avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres.

Le prestataire retenu a pour mission de répondre aux objectifs suivants :

- Elaborer un diagnostic de territoire s'appuyant sur les études existantes et l'expertise des acteurs locaux ;
- Enrichir et compléter les études existantes pour répondre aux attentes exprimées par l'Etat dans la note d'enjeux de l'avis d'opportunité ;
- Aboutir à un document complet offrant une vision exhaustive du territoire comme support solide pour l'écriture de la Charte et la définition des mesures et dispositions répondant aux enjeux du territoire ;
- Faire en sorte de rédiger un document accessible pour tous, facile d'appropriation ;
- Alimenter l'état initial de l'environnement en vue de l'évaluation environnementale ;
- Mobiliser les acteurs et faire preuve d'efficacité pour éviter un essoufflement de la démarche et passer rapidement à l'étape Charte.

Afin de recruter un prestataire, le Pays de Gâtine a lancé une consultation via un marché passé sur procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et suivants et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Les offres des différents candidats ont été réceptionnées le mercredi 30 septembre 2020. Les 3 offres déposées ont été analysées et les candidats ont tous été auditionnés le 22 octobre 2020.

5 critères ont été définis pour identifier la meilleure offre, à savoir :

- compréhension globale de la commande et du contexte (15 points)
- qualité de la note méthodologique (20 points),
- compétences de l'équipe et expériences similaires à la mission (20 points),
- coût de la mission (30 points),
- délais de réalisation (15 points).

Au regard de ces critères les 3 offres ont reçu les notes suivantes :

Bureau d'études	Note sur un total de 100 points	Classement
SCALE	71,7	3
EVEN Conseil	95,00	1
INDDIGO	90,2	2

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre du bureau d'études EVEN Conseil pour un montant de 34000 € HT, soit 40 800 € TTC.

Le Bureau syndical décide de :

- **valider le choix de retenir l'offre du bureau d'étude EVEN Conseil pour un montant de 34 000 € HT, soit 40 800 € TTC.**
- **autoriser le Président à signer et exécuter le marché public et ses avenants éventuels.**

Fait à Parthenay, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD